FICHE INFO PATIENT





FICHE CRÉÉE EN : **AVANT 2012**DERNIERE MISE A JOUR : **NOVEMBRE 2018**

FICHE REMISE LE		/	/
PAR DR	••••		

Madame, Monsieur,

Cette fiche, rédigée par l'Association Française d'Urologie est un document destiné à vous aider à mieux comprendre les informations qui vous ont été expliquées par votre urologue à propos de votre maladie et des choix thérapeutiques que vous avez faits ensemble.

En aucune manière ce document ne peut remplacer la relation que vous avez avec votre urologue. Il est indispensable en cas d'incompréhension ou de question supplémentaire que vous le revoyiez pour avoir des éclaircissements.

Vous sont exposées ici les raisons de l'acte qui va être réalisé, son déroulement et les suites habituelles, les bénéfices et les risques connus même les complications rares.

Prenez le temps de lire ce document éventuellement avec vos proches ou votre médecin traitant, revoyez votre urologue si nécessaire. Ne vous faites pas opérer s'il persiste des doutes ou des interrogations.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site : www.urologie-santé.fr

INCISION CERVICO-PROSTATIQUE

Votre urologue se tient à votre disposition pour tout renseignement.

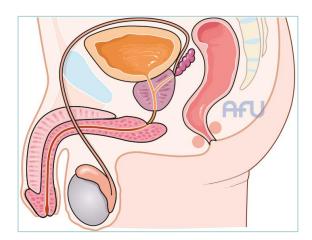
L'intervention proposée a pour objectif d'inciser le col de la vessie par voie endoscopique pour permettre un meilleur écoulement des urines lors de la miction.

RAPPEL ANATOMIQUE

La vessie est le réservoir dans lequel l'urine provenant des reins est stockée avant d'être évacuée lors de la miction.

Le col de la vessie s'ouvre librement lors de la miction ce qui permet le bon écoulement des urines.

La prostate est une glande située sous la vessie. Pour sortir de la vessie, l'urine doit traverser la prostate, par le canal de l'urètre. L'urètre est le canal par lequel les urines sont expulsées de la vessie.



_ L'HYPERTROPHIE BÉNIGNE PROSTATIQUE (HBP)

L'augmentation de volume de la prostate, liée à l'adénome prostatique ou hypertrophie bénigne prostatique (HBP) entraine une obstruction au passage de l'urine. Cette obstruction peut être responsable d'une gêne à l'évacuation de l'urine, ou d'envies fréquentes d'uriner ou de complications (Calcul de vessie (lithiase), sang dans les urines (hématurie), impossibilité d'uriner (rétention urinaire), et infections de l'appareil uro-génital, insuffisance rénale...).

Une intervention chirurgicale est indiquée lorsque le traitement médicamenteux n'est plus suffisant ou dans le cas de complications.

Dans certains cas, la prostate n'est pas augmentée de volume et pourtant il y a des signes d'obstruction. On peut évoquer une «pathologie du col vésical», se traduisant par une mauvaise ouverture du col de la vessie. Son incision peut permettre d'améliorer les symptômes urinaires.

_ EXISTE-T-IL D'AUTRES OPTIONS ?

Un traitement médicamenteux est habituellement proposé en première intention, il peut avoir certains effets secondaires et une efficacité limitée. L'intervention chirurgicale est proposée lorsque le traitement médical n'est plus suffisamment efficace ou lorsqu'une complication apparaît.

PRINCIPE DE L'INTERVENTION

On réalise une incision endoscopique du col de la vessie et de la prostate (incision cervico-prostatique) pour améliorer la qualité de vos mictions. L'incision du col de la vessie permet aux urines de mieux s'écouler et son action permet d'arrêter le traitement médical.

Cette technique réduit significativement le risque d'éjaculation rétrograde.

L'intervention nécessite une hospitalisation (qui peut être réalisée en ambulatoire dans certains cas).

PRÉPARATION SPÉCIFIQUE À L'INTERVENTION

Toute intervention chirurgicale nécessite une préparation qui peut être variable selon chaque individu. Il est indispensable que vous suiviez les recommandations qui vous seront données par votre urologue et votre anesthésiste. En cas de non-respect de ces recommandations, l'intervention pourrait être reportée.

Une échographie vésicale et prostatique peut être réalisée pour mesurer le volume et la morphologie de la prostate et apprécier la capacité à vider votre vessie.

Vous devez préciser à votre urologue et lors de la consultation d'anesthésie si vous prenez un traitement pour fluidifier le sang (anti-agrégant plaquettaire, anticoagulant).

Il pourrait être modifié avant l'intervention.

Une analyse d'urines est prescrite avant l'intervention pour en vérifier la stérilité et traiter une éventuelle infection. Une infection urinaire non traitée conduit à différer la date de votre opération.

Un antibiotique (antibioprophylaxie) vous sera administré systématiquement durant

l'intervention suivant le protocole établi dans l'établissement.

TECHNIQUE OPÉRATOIRE

Habituellement, cette intervention est réalisée sous anesthésie générale ou loco-régionale.

Le chirurgien introduit dans le canal de l'urètre un appareil appelé endoscope qui lui permet de voir dans le canal et de repérer la prostate. Un endoscope muni d'une anse électrique ou d'un laser permet de réaliser l'incision.

En fin d'intervention, une sonde vésicale est habituellement mise en place pour une courte durée.

_ SUITES HABITUELLES ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

La sonde vésicale peut être maintenue pendant un à plusieurs jours suivant les recommandations de votre urologue. Elle peut permettre de laver la vessie pour éviter la formation de caillots de sang. Lorsque les urines qui sortent par la sonde deviennent suffisamment claires, le lavage peut être arrêté.

La sonde vésicale entraine une irritation du canal de l'urètre qui peut se manifester par des brulures ou des spasmes (envie douloureuse d'uriner malgré la sonde). Un traitement médicamenteux adapté est prescrit si nécessaire.

Il vous est recommandé de boire abondamment pour limiter les saignements dans les urines (hématurie). De manière habituelle, le saignement peut être présent pendant plusieurs jours à quelques semaines après l'intervention.

Il vous est aussi conseillé d'éviter les activités physiques importantes dans le mois suivant l'intervention.

Les rapports sexuels sont déconseillés dans les suites immédiates de l'intervention. Dans la majorité des cas, il n'y a pas de dégradation de la qualité de l'érection. La qualité des érections et la libido ne sont habituellement pas modifiées par l'intervention.

Dans certains cas, un traitement anti-coagulant peut être prescrit ou réintroduit en postopératoire pour prévenir le risque de phlébite. Les soins infirmiers à domicile comprennent l'injection quotidienne d'anti-coagulant, si une prescription en a été faite.

Pour éviter les douleurs, un traitement antalgique peut être prescrit pour une durée de quelques jours.

L'amélioration des symptômes urinaires peut être progressive au cours des premiers mois. Pendant cette période, vous pouvez ressentir des envies urgentes ou des brûlures en urinant.

Des ordonnances peuvent vous être remises pour des examens complémentaires à réaliser avant la consultation de suivi. Un courrier est adressé à votre médecin traitant pour le tenir informé de votre état de santé.

SUIVI POST-OPÉRATOIRE

La consultation postopératoire intervient dans les semaines qui suivent l'intervention. Le suivi consiste à évaluer l'amélioration de vos symptômes urinaires et la bonne qualité de la vidange de votre vessie. Une analyse d'urine à la recherche d'une infection et une échographie avec mesure du résidu post-mictionnel peuvent vous être prescrites.

Le suivi prostatique est ensuite réalisé habituellement une fois par an par l'urologue ou le médecin traitant du patient. Plusieurs années après l'intervention, il peut apparaître une repousse du tissu prostatique pouvant entrainer une récidive des symptômes. Un cancer de la prostate peut survenir à distance sur la prostate restante, sans que cela n'ait de lien avec l'intervention.

ALIMENTATION

Après votre intervention, buvez davantage pendant quelques jours. Cela permet d'éliminer les débris ou le sang qui peuvent s'accumuler à la suite de l'intervention et de réduire le risque d'infection urinaire.

Il n'y a pas de restriction particulière sur le plan alimentaire suite à cette intervention.

SYMPTÔMES URINAIRES

La zone qui a été opérée nécessite souvent plusieurs semaines pour cicatriser. Lors de cette période, vous pouvez ressentir une irritation ou des brûlures du canal urinaire en urinant. Vous pouvez aussi ressentir des envies urgentes ou plus fréquentes d'uriner y compris la nuit. Le plus souvent, ces symptômes sont mineurs à modérés, ils diminuent progressivement au cours du temps et ne nécessitent pas de traitement particulier.

En cas d'aggravation ou de non amélioration de vos symptômes urinaires :

- de difficultés à uriner,
- si les urines deviennent troubles ou malodorantes
- en cas d'apparition de fièvre,
- de douleurs abdominales, lombaires ou des organes génitaux,

contactez votre médecin ou votre urologue.

SAIGNEMENT URINAIRE

Il peut arriver d'avoir un peu de sang dans les urines, en particulier au début de la miction. La présence de sang peut persister ou réapparaître jusqu'à 4 semaines après l'intervention. C'est un processus habituel lors de la cicatrisation. Buvez de façon importante et régulièrement afin que les urines s'éclaircissent, puis suffisamment pour garder des urines d'une couleur jaune pale.

Si vous avez un saignement important ou si vous n'arrivez plus à uriner par caillotage (caillot sanguin dans les urines), contactez votre médecin ou votre urologue. En cas de rétention urinaire (impossibilité d'uriner), rendez-vous aux services des urgences le plus proche.

L'ANALYSE D'URINES

Une analyse d'urine (ECBU) est parfois demandée selon vos symptômes post-opératoires.

RISQUES ET COMPLICATIONS

Dans la majorité des cas, l'intervention qui vous est proposée se déroule sans complication.

Cependant, tout acte chirurgical comporte un certain nombre de risques et complications décrits ci-dessous.

Certaines complications sont liées à votre état général.

Toute intervention chirurgicale nécessite une anesthésie, qu'elle soit loco-régionale ou générale, qui comporte des risques. Elles vous seront expliquées lors de la consultation préopératoire avec le médecin anesthésiste.

D'autres complications directement en relation avec l'intervention sont rares, mais possibles.

LES COMPLICATIONS COMMUNES À TOUTE CHIRURGIE SONT :

- Infection locale, généralisée
- Le saignement avec hématome possible et parfois transfusion
- Phlébite et embolie pulmonaire
- Allergie

Certaines complications sont liées à votre état général et à l'anesthésie. Elles vous seront expliquées lors de la consultation pré-opératoire avec le médecin anesthésiste ou le chirurgien et sont possibles dans toute intervention chirurgicale.

LES COMPLICATIONS DIRECTEMENT EN RELATION AVEC L'INTERVENTION SONT RARES, MAIS POSSIBLES :

- Une infection urinaire, peut conduire votre urologue à prescrire un traitement antibiotique et à vérifier que votre vessie se vide correctement. Si vous avez de la fièvre ou des brûlures urinaires, n'hésitez pas à contacter en urgence votre médecin traitant ou votre urologue.
- Dans de très rares cas le saignement dans les urines peut entrainer des caillots de sang qui obstruent la sonde vésicale (en post opératoire immédiat), ou à distance après l'ablation de la sonde vésicale. Ces caillots peuvent entrainer une rétention urinaire (impossibilité d'uriner). Dans ce cas, la mise en place d'une nouvelle sonde vésicale peut être nécessaire. Un lavage de vessie avec une

- seringue peut être utilisé pour permettre l'écoulement des urines. Exceptionnellement, une réintervention peut être nécessaire pour retirer des caillots de sang dans la vessie.
- La rétention urinaire (impossibilité d'uriner) est une complication possible même en dehors de saignements. Une sonde vésicale est alors posée pendant quelques jours, avant que vous soyez revue en consultation par votre urologue.
- Dans de rares cas, peut survenir un rétrécissement secondaire du canal de l'urètre ou du col de la vessie pouvant nécessiter une ou plusieurs ré-intervention.
- Des complications exceptionnelles peuvent survenir et nécessiter une ré-intervention :
- Saignement majeur pouvant nécessiter une transfusion sanguine

Il est rappelé que toute intervention chirurgicale comporte un certain nombre de risques y compris vitaux, tenant à des variations individuelles qui ne sont pas toujours prévisibles. Certaines de ces complications sont de survenue exceptionnelle (plaies des vaisseaux, des nerfs et de l'appareil digestif) et peuvent parfois ne pas être guérissables. Au cours de cette intervention, le chirurgien peut se trouver en face d'une découverte ou d'un événement imprévu nécessitant des actes complémentaires ou différents de ceux initialement prévus, voire une interruption du protocole prévu. Toute chirurgie nécessite une mise au repos et une diminution des activités physique. Il est indispensable de vous mettre au repos et de ne reprendre vos activités qu'après accord de votre chirurgien.

EN CAS D'URGENCE, votre urologue vous donnera la conduite à tenir.

En cas de difficulté à le joindre, faites le 15.

Fumer augmente le risque de complications chirurgicales de toute chirurgie, en particulier risque infectieux (X3) et difficulté de cicatrisation (X5). Arrêter de fumer 6 à 8 semaines avant l'intervention diminue significativement ces risques. De même, Il est expressément recommandé de ne pas recommencer à fumer durant la période de convalescence.

Si vous fumez, parlez-en à votre médecin, votre chirurgien et votre anesthésiste ou appelez la ligne

Tabac-Info-Service au 3989

ou par internet :

tabac-info-Service.fr,

pour vous aider à arrêter.

CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

DOCUMENT DE CONSENTEMENT AUX SOINS

Dans le respect du code de santé publique (Article R.4127-36), je, soussigné (e) Monsieur, Madame,				
reconnaît avoir été informé (e) par le Dr en				
date du/, à propos de l'intervention qu'il me propose : Incision cervico-prostatique.				
J'ai bien pris connaissance de ce document et j'ai pu interroger le Dr qui a répondu à toutes mes interrogations et qui m'a rappelé que je pouvais jusqu'au dernier moment annuler l'intervention.				
Ce document est important. Il est indispensable de le communiquer avant l'intervention. En son absence,				
votre intervention sera annulée ou décalée.				
Fait à	Signature			
Le//				
En 2 exemplaires,				

Cette fiche a été rédigée par l'Association Française d'Urologie pour vous accompagner. Elle ne doit pas être modifiée. Vous pouvez retrouver le document original et des documents d'information plus exhaustifs sur le site **urologie-santé.fr** L'Association Française d'Urologie ne peut être tenue responsable en ce qui concerne les conséquences dommageables éventuelles pouvant résulter de l'exploitation des données extraites des documents sans son accord.

PERSONNE DE CONFIANCE

Madame, Monsieur,

En application de la loi du 4 mars 2002, dite « loi Kouchner » sur le droit des patients, il nous est demandé d'améliorer leur environnement proche lors de leur prise en charge.

En plus du consentement éclairé qui décrit l'indication et les risques de l'intervention que vous allez prochainement avoir, nous vous prions de trouver ci-joint une fiche de désignation d'une personne de confiance.

Cette désignation a pour objectif, si nécessaire, d'associer un proche aux choix thérapeutiques que pourraient être amenés à faire les médecins qui vous prendront en charge lors de votre séjour. C'est une assurance, pour vous, qu'un proche soit toujours associé au projet de soin qui vous sera proposé.

Elle participera aux prises de décisions de l'équipe médicale si votre état de santé ne vous permet pas de répondre aux choix thérapeutiques.

Nous vous remercions de bien vouloir remplir consciencieusement ce document et de le remettre à l'équipe soignante dès votre arrivée.

■ JE NE SOUHAITE PAS DÉSIGNER UNE PERSONNE DE CONFIANCE					
À	Sig	gnature			
le/					
■ JE SOUHAITE DÉSIGNER UNE PER	SONNE DE CONFIANCE				
Cette personne est :					
Nom :	Pré	nom :			
Lien (époux, épouse, enfant, ami, médecin) :					
Téléphone fixe :	Téléphone portable :				
Adresse :					
J'ai été informé(e) que cette désignation vaut pour toute la durée de mon hospitalisation. Je peux révoquer cette désignation à tout moment et dans ce cas, je m'engage à en informer par écrit l'établissement en remplissant une nouvelle fiche de désignation.					
Date de confiance :	Signature	Signature de la personne			
/					
Adresse :	ation vaut pour toute la le de dans ce cas, je m'englésignation.	durée de mon hospitalisation. Je peux révoque age à en informer par écrit l'établissement er			